

Département de l'AIN

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20251030-DEC2025-111A-DE
Date de télétransmission : 30/10/2025
Date de réception préfecture : 30/10/2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT

N° D2025-111

Objet : N°2021-13-01- Accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments intercommunaux

Lot n°1 : Nettoyage des bâtiments communaux et intercommunaux

Modification n°1 : Approbation de l'adjonction d'un Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2022-033 en date du 17 mars 2022, portant acte de l'attribution, par la Commission d'Appel d'Offres Mutualisée lors de sa séance du 22 février 2022, de l'accord-cadre à bons de commande concernant le nettoyage des bâtiments intercommunaux et constituant le lot n°1, à la Société EFFICACE CLEAN à Bourg-en-Bresse (01) dans la limite d'un montant maximum annuel de 80 000 € HT et pour une durée de quatre ans, à compter du 14 avril 2022, date de notification. Ladite délibération autorise le Président à signer l'accord-cadre ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exécution des prestations, il est nécessaire, par modification n°1, de prendre en compte le nettoyage de locaux supplémentaires situés au Centre de tri et de collectes des ordures ménagères à Sainte-Julie (01) par l'adjonction d'un Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1 ci-annexé ;

- **APPROUVE** la modification n°1 relative à l'accord-cadre de nettoyage des bâtiments intercommunaux constituant le lot n°1, ayant pour objet l'adjonction d'un Bordereau des Prix Unitaires supplémentaire n°1.
- **DECIDE** de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 30 octobre 2025
Publiée le 05 NOV. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 30 octobre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER



NETTOYAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

LOT N°1 : NETTOYAGE DES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRE N°1

CODE	BATIMENTS	Fréquence des interventions	P.U HT par intervention
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain			
Centre de tri et de collectes des ordures ménagères (CTOM)			
89	Bungalow (2 bureaux) Ce prix rémunère le nettoyage des deux bureaux : -Vidage des poubelles -Dépoussiérage des bureaux -Aspiration et lavage des sols	2 jours/semaine Mardi et Jeudi	22,00 €
90	Garage et Atelier Ce prix rémunère le : -Désaraignage à hauteur d'homme -Dépoussiérage des extincteurs -Balayage complet des sols -Passage de la monobrosse et/ou karcher -Aspiration de l'eau	A la demande	900,00 €
91	Aire de lavage et petite pièce Ce prix rémunère le : -Désaraignage à hauteur d'homme -Dépoussiérage des extincteurs -Evacuation des déchets restants -Désinfection complète au karcher avec produit adapté -Décrassage et lavage complet	A la demande	500,00 €
93	Quai de transfert Ce prix rémunère le : -Désaraignage à hauteur d'homme -Dépoussiérage des rebords -Nettoyage des sols avec karcher	A la demande	650,00 €